



[L'AVIS DE NOTRE AVOCATE]

La réglementation concernant les antennes relais serait-elle à revoir ?

Isabelle Pottier , Micro Hebdo (n° 444), le 19/10/2006 à 00h00

L'Agence française de la sécurité sanitaire de l'environnement (AFSSE, aujourd'hui devenue l'AFSSET, par adjonction de la santé au Travail) aurait manqué d'indépendance entre 2002 et 2005.

Ce constat inquiétant est de nature à remettre en cause les rapports publiés durant cette période concernant l'absence de risques sanitaires liés à l'utilisation des téléphones mobiles (rapport IGAS IGE sept. 2006). En effet, l'enquête interministérielle menée à la suite de plaintes d'associations, a révélé que trois de ses experts sur dix étaient liés plus ou moins directement à des opérateurs de téléphonie (Bouygues et France Télécom) et que des erreurs de procédures ainsi que de communication ont émaillé le travail de cette agence.

L'enquête pointe du doigt des moyens financiers insuffisants pour garantir l'indépendance et l'impartialité des experts.

Mais, selon l'AFSSET, son organisation interne serait de nouveau conforme à ses besoins en effectifs et dotation (84 agents, 240 experts extérieurs et une dotation de 18 millions d'euros) et de nouvelles études pourraient être réalisées sur les mobiles et la santé.

Des études expérimentales et épidémiologiques sur les effets à long terme de l'exposition aux ondes de téléphonie mobile sont déjà en cours (www.afsse.fr).

Attention ! Nous vous rappelons que l'impression de l'article affiché à l'écran n'est destinée qu'à un usage strictement personnel.

© 1999-2007, 01net.

fermer